



Assemblée générale

Distr.
RESTREINTE

A/C.6/52/WG.1/L.1
2 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
SIXIÈME COMMISSION
Point 152 de l'ordre du jour

MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL

Projet de rapport du Groupe de travail (Partie I)

Président : M. Philippe KIRSCH (Canada)

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 51/210 du 17 décembre 1997, l'Assemblée générale a décidé de créer un comité spécial, ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui serait chargé d'élaborer, entre autres, une convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif. L'Assemblée a par ailleurs recommandé que les travaux du Comité spécial, qui a tenu sa première session du 27 février au 3 mars 1997, soient poursuivis pendant la cinquante-deuxième session de l'Assemblée, du 22 septembre au 3 octobre 1997, dans le cadre d'un groupe de travail de la Sixième Commission.
2. Faisant suite à cette recommandation, la Sixième Commission, à sa 2e séance, le 22 septembre 1997, a créé ledit groupe de travail et élu M. Philippe Kirsch (Canada) Président de ce groupe.
3. En application de la décision prise par la Sixième Commission à sa 2e séance, le Groupe de travail a été ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique.
4. Le Groupe de travail a tenu 17 séances, entre le 22 septembre et le 3 octobre 1997.
5. Le Groupe de travail a examiné le rapport du Comité spécial sur les travaux de sa première session¹, qui contenait le texte révisé des articles 1 à 12 ter du projet de convention proposé par le Bureau sur la base des discussions menées dans le cadre de consultations officieuses au sein du Comité spécial. Ce texte révisé a été reproduit en même temps que le préambule et les articles 13 à 17 du

projet initial de convention qui figurait dans le document de travail préliminaire présenté par la France au nom du Groupe des sept principaux pays industrialisés et de la Fédération de Russie².

6. Le Groupe de travail a également examiné les propositions ci-après, qui lui ont été soumises pendant ses travaux :

Cote	Pays	Sujet
A/C.6/52/WG.1/CRP.1	États-Unis d'Amérique	Article 1
A/C.6/52/WG.1/CRP.2	États-Unis d'Amérique	Article 2, paragraphe 1 b)
A/C.6/52/WG.1/CRP.3	Nouvelle-Zélande	Article 3
A/C.6/52/WG.1/CRP.4	République arabe syrienne	Articles 1 et 3
A/C.6/52/WG.1/CRP.5	Allemagne	Article 2, paragraphe 1
A/C.6/52/WG.1/CRP.6	Chine	Article 2, paragraphe 1
A/C.6/52/WG.1/CRP.7	Chine	Préambule
A/C.6/52/WG.1/CRP.8	Pakistan	Articles 7 et 8
A/C.6/52/WG.1/CRP.9	République arabe syrienne	Préambule
A/C.6/52/WG.1/CRP.10	République arabe syrienne	Articles 4 et 5
A/C.6/52/WG.1/CRP.11	Belgique	Préambule et articles 1 (par. 4), 3, 5 (par. 2 <u>bis</u>), 10 <u>bis</u> et 12 <u>ter</u>
A/C.6/52/WG.1/CRP.12	Finlande	Article 2, paragraphe 3
A/C.6/52/WG.1/CRP.13	Australie	Nouvel article 2 <u>bis</u>
A/C.6/52/WG.1/CRP.14	République de Corée	Articles 2, 5, 6, 7, 8, 10, 10 <u>bis</u> , 11, 12 et 12 <u>bis</u>
A/C.6/52/WG.1/CRP.15	Pays-Bas	Article 3
A/C.6/52/WG.1/CRP.16	Soudan	Préambule
A/C.6/52/WG.1/CRP.17	Afrique du Sud	Article 8, paragraphe 6 <u>bis</u>
A/C.6/52/WG.1/CRP.18	Ukraine	Article 8, paragraphes 1 et 5
A/C.6/52/WG.1/CRP.19	Chine	Article 10
A/C.6/52/WG.1/CRP.20	Autriche	Article 9
A/C.6/52/WG.1/CRP.21	Chine et Côte d'Ivoire	Article 6
A/C.6/52/WG.1/CRP.22	Chine	Article 5
A/C.6/52/WG.1/CRP.23	Suède	Article 8, paragraphe 7
A/C.6/52/WG.1/CRP.24	Finlande	Article 9 <u>bis</u>
A/C.6/52/WG.1/CRP.25	République arabe syrienne	Nouvel article à insérer après l'article 12 <u>ter</u>
A/C.6/52/WG.1/CRP.26	Botswana	Article 2
A/C.6/52/WG.1/CRP.27	Afrique du Sud et Suisse	Article 3
A/C.6/52/WG.1/CRP.28	Égypte	Article 12 <u>ter</u>
A/C.6/52/WG.1/CRP.29	Belgique	Article 3

Cote	Pays	Sujet
A/C.6/52/WG.1/CRP.30	Mexique	Articles 7 et 10
A/C.6/52/WG.1/CRP.31	Amis du Président	Texte révisé des articles 4 à 12 <u>bis</u> et 13 à 17
A/C.6/52/WG.1/CRP.31/Add.1	Amis du Président	Préambule et texte révisé des articles 1 (par. 2, 3, 5 et 6), 2 et 2 <u>bis</u>
A/C.6/52/WG.1/CRP.32	Chine	Titre
A/C.6/52/WG.1/CRP.33	Chine	Article 1
A/C.6/52/WG.1/CRP.34	République arabe syrienne	Article 5
A/C.6/52/WG.1/CRP.35	Guatemala	Articles 6 (par. 4) et 8 (par. 4 du CRP.31)
A/C.6/52/WG.1/CRP.36	Côte d'Ivoire	Article 9 (version française uniquement)
A/C.6/52/WG.1/CRP.37	Belgique	Article 5, paragraphe 2 <u>bis</u>
A/C.6/52/WG.1/CRP.38	Autriche	Article 6
A/C.6/52/WG.1/CRP.39	Belgique	Article 3
A/C.6/52/WG.1/CRP.40	Norvège et États-Unis d'Amérique	Article 2 <u>bis</u>
A/C.6/52/WG.1/CRP.41	Ex-République yougoslave de Macédoine	Article 11
A/C.6/52/WG.1/CRP.42	Canada	Article 2 (4)
A/C.6/52/WG.1/CRP.43	Pays-Bas	Nouvel alinéa du préambule
A/C.6/52/WG.1/CRP.44	Fédération de Russie	Article 2, paragraphe 1 d)
A/C.6/52/WG.1/CRP.45	Amis du Président	Préambule et texte révisé des articles 1 (par. 1, 2, 3, 5 et 6), 2, 2 <u>bis</u> , 4 à 12 <u>bis</u> et 13 à 17
A/C.6/52/WG.1/CRP.46	Suisse	Article 2

II. TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL

7. Les débats ont eu lieu dans le cadre du Groupe de travail et de consultations officieuses. Sur la base de ces débats, une série de projets de textes ont été établis et révisés par un groupe des Amis du Président, qui les a présentés au Groupe de travail pour examen (A/C.6/52/WG.1/CRP.31 et Add.1 et A/C.6/52/WG.1/CRP.45 et Rev.1 et 2).

III. RECOMMANDATION DU GROUPE DE TRAVAIL

[À compléter]

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 37 (A/52/37).

² Ibid., annexe I.A.
